



CARACTERISATION DES EMISSIONS DE COV ET DE FORMALDEHYDE PAR LES MENUISERIES EXTERIEURES EN BOIS

Cette étude a permis de caractériser les émissions en polluants volatils de menuiseries extérieures en bois (fenêtres, portes d'entrée) fabriquées en France afin de les positionner selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction et de décoration. A partir des résultats de cette étude, un classement "générique", c'est à dire commun à toutes les menuiseries extérieures en bois fabriquées en France, a été proposé pour les fenêtres. D'autre part, l'étude a permis de conclure sur la très faible émissivité des vitrages, des joints de calfeutrement et d'étanchéité entre l'ouvrant et le vitrage. Les principaux paramètres influençant l'émission des fenêtres restent la nature des adjuvants (produits de préservation et de finition), et dans une moindre mesure l'essence de bois (résineux).

CHARACTERISATION OF VOC AND FORMALDEHYDE EMISSIONS FROM OUTDOOR JOINERIES

This study was carried out to review the emissions of volatile pollutants from wooden outdoor joineries (windows, front doors) manufactured in France. The aim was to classify them according to the French labeling of construction and decoration products with their volatile pollutant emissions (Order of April 19th, 2011). A "generic" classification common to all the wooden outside joineries manufactured in France was proposed for windows. On the other hand, the study concluded on the very low emission of glass and sealing tapes. The main emission parameters are the nature of additives (wood preservatives and coatings), and to a lesser extent, the wood species (soft wood).

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.